

FEDRIS RECONNAÎT 2 NOUVELLES AFFECTIONS CUTANÉES

Le code 1.610 est ajouté à la liste des maladies professionnelles. Ce code désigne les kératoses actiniques multiples et le carcinome épidermoïde.

Que sont les kératoses actiniques ?

Les kératoses actiniques sont des taches rugueuses sur la peau. Leur taille peut varier de quelques millimètres à plusieurs centimètres. Souvent, plusieurs taches apparaissent simultanément. Elles peuvent être douloureuses au toucher.

Certaines kératoses actiniques multiples peuvent évoluer vers une forme de cancer de la peau : le carcinome épidermoïde. Il ressemble à une grosseur rose pâle avec éventuellement une tache blanche au milieu. Il faut toujours la faire examiner par un médecin généraliste ou un dermatologue.

Le risque professionnel signifie qu'au cours de votre carrière, vous avez occupé un emploi typique en extérieur, où vous avez été exposé au soleil pendant un total d'au moins 20 000 heures (dans l'état actuel des connaissances médicales généralement admises).

Ces heures sont calculées sur la base de journées de travail de 8h/jour pendant les mois de mai à septembre. Dans la pratique, cela équivaut à environ 25 ans d'expérience dans une profession de plein air.

Et la suite?

Vous avez des doutes quant à une tache sur votre peau ? Rendez-vous chez votre médecin pour la faire examiner. Prises à temps, les deux affections sont généralement faciles à traiter.

Si vous répondez aux trois critères, vous pouvez obtenir de Fedris une indemnité pour incapacité temporaire de travail et une indemnité pour vos soins de santé. Vous devez pour cela introduire une demande d'indemnisation en complétant vous-même un formulaire administratif et en faisant remplir un formulaire médical par un médecin. Ces formulaires sont disponibles sur [le site web de Fedris](#).

Comment se forment les kératoses actiniques ?

Ces taches apparaissent lorsque la peau est exposée aux rayons ultraviolets pendant une longue période. Par exemple, à la lumière du soleil. Dans ce cas, on parle d'exposition naturelle. L'indice UV du bulletin météorologique est un indicateur du degré d'exposition.

Dans quelles conditions peut-on être reconnu ?

Pour être reconnu, vous devez remplir 3 conditions :

- travailler dans le secteur privé ou dans une administration provinciale ou locale
- avoir au moins 6 kératoses actiniques par zone de peau exposée au soleil
- être exposé à un risque professionnel

Les professions de plein air qui entrent en ligne de compte sont les suivantes:

- agriculteur, arboriculteur et fruiticulteur
- jardinier, paysagiste
- bûcheron en forêt et gestion de la nature
- membre de l'équipage d'un bateau de pêche
- ouvrier de la construction de voiries
- couvreur
- monteur de constructions métalliques
- ouvrier de la construction travaillant principalement à l'extérieur